



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 44761

Texte de la question

M. François Hollande attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la grave crise que traverse actuellement la filière bois, activité particulièrement importante en Limousin. Dès avant la tempête, la filière bois a connu un ralentissement sans précédent de ses marchés traditionnels et cette situation se diffuse à des marchés jugés jusqu'ici inébranlables comme le merrain pour la tonnellerie. Les entreprises du bois souffrent également d'un manque de soutien des établissements financiers pour leur trésorerie. Les acteurs de la filière demandent une prise en compte du chômage partiel à 100 %, ce qui n'est aujourd'hui évoqué que dans le cadre de la tempête Klaus, alors que c'est précisément dans ces régions que, du fait de la catastrophe forestière, le travail restera abondant et réduira même par répercussion l'activité des autres régions. D'autre part, sans aide, les entreprises sont dans l'incapacité d'assurer une politique de stockage responsable pour des produits qui peuvent être conservés sans perte de valeur. Il le remercie donc de bien vouloir apporter une réponse aux revendications des acteurs de la filière bois.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la crise économique que traverse actuellement la filière bois et des mesures proposées pour soutenir la trésorerie des entreprises. Les secteurs de la mobilisation (entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants) et de la transformation du bois (scieurs, industriels du papier et du panneau) sont gravement touchés par la réduction d'activité de leurs clients dans les domaines de la construction et de l'emballage. Les entreprises subissent un coup de frein brutal des commandes depuis la mi-octobre dans tous les segments de marché et pour toutes les essences. Les entreprises du secteur de la mobilisation et de la transformation du bois peuvent bénéficier des aides à la trésorerie mises en place par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne l'étalement des charges fiscales et sociales et les mesures de refinancement prévues dans le plan de soutien aux PME et mises en oeuvre par OSEO. En ce qui concerne des mesures plus spécifiques pour la filière bois, les organisations professionnelles concernées demandent une prise en charge à 100 % par l'État des indemnités de chômage partiel. Par ailleurs, la Fédération nationale du bois propose la mise en place de prêts bonifiés permettant aux scieries de financer des stocks de produits finis assurant un maintien de leur activité. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche travaillent avec les services des ministères concernés pour apporter une réponse adaptée à ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44761

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2682

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5318